

**Arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2560 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

(JO n° 298 du 24 décembre 2013)

**Dernière modification** : Néant

**Publics concernés** : Exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises au régime de l'enregistrement sous la rubrique 2560 (installation de travail mécanique des métaux et alliages).

**Objet** : Prescriptions applicables aux ICPE soumises au régime de l'enregistrement sous la rubrique 2560 « Travail mécanique des métaux ».

**Entrée en vigueur** : 1er janvier 2014

**Délais d'application** : Immédiat pour les nouvelles installations.

Il ne s'applique pas aux installations existantes déjà autorisées.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice de prescriptions particulières dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement.

**Notice** : La modification de la rubrique 2560 a introduit le régime de l'enregistrement. Le présent arrêté présente les prescriptions générales associées à l'exploitation d'une activité de travail mécanique des métaux et alliages soumise au régime de l'enregistrement.

**Guide** : « Relevé de justificatifs du respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions générales du 14/12/13 relatif à la rubrique 2560 ». Ce guide liste les justificatifs à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement.

En ligne sur le site aida à l'adresse suivante :

[http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/sites/default/files/gesdoc/68802/Guide\\_justification\\_2560.pdf](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/sites/default/files/gesdoc/68802/Guide_justification_2560.pdf)